

PROJET PEDAGOGIQUE PERISCOLAIRE 2022/2023

ECOLE ELEMENTAIRE

30, boulevard Arago 75013 Paris

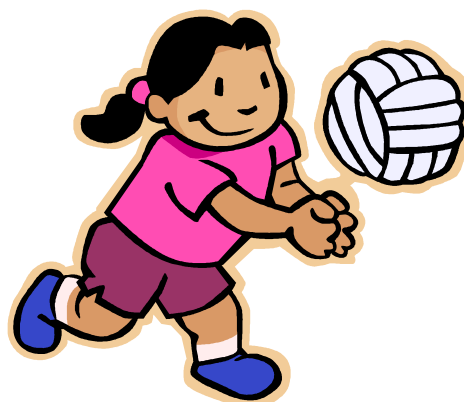
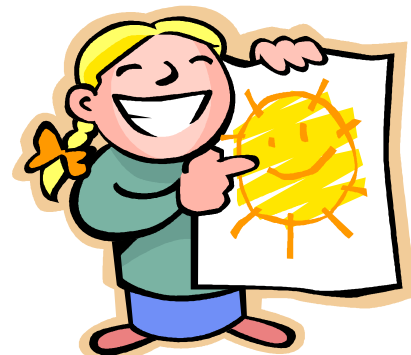
Responsable Éducatif Ville

M. Renaud Pempie

✉ : renaud.pempie@paris.fr

Directeur de l'école

M. Benoit Rochette



CASPE 5/13 - 169, boulevard de l'hôpital 75013 Paris

Numéro d'habilitation D.D.C.S. de Paris

Accueil de loisirs : **0751067CL001920**

Accueil Péricolaire : **0751067AP001921-E01**

Introduction :

Le projet pédagogique périscolaire est un outil théorique conçu par le responsable éducatif ville pour l'équipe d'animation : c'est le référentiel de l'activité professionnelle de l'équipe. Il permet de définir les rôles de chacun et de faire connaître aux parents et aux différents partenaires les orientations éducatives des activités périscolaires. Le projet pédagogique donne un sens aux initiatives et projets de l'équipe d'animation autant qu'à l'organisation de la vie quotidienne. Il les inscrit dans une démarche pédagogique conforme aux orientations de l'organisateur : La Ville de Paris.

Il est le fil conducteur que les animateurs doivent suivre afin d'être cohérents dans leurs actions. Ce qui suppose, inéluctablement, un travail d'équipe suivi.

I. Le Contexte

1. L'organisateur

L'accueil périscolaire fonctionne sous la réglementation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris. La gestion déconcentrée est confiée à la Circonscriptions des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance (CASPE) des 13^{ème} et 5^{ème} Arrdt.

C.A.S.P.E 5/13
169, boulevard de l'hôpital - 75013 PARIS
☎ 01 71 18 74 22

Implantation de l'école

L'école est située 30, boulevard Arago 75013 Paris.

Son implantation géographique est au croisé des chemins du 13^{ème}, 5^{ème} et 14^{ème} arrondissement non loin de la prison de la Santé et se caractérise par une ambiance « village » plutôt conviviale.

Son effectif prévisionnel est de **192 enfants**. Globalement, il s'agit d'enfants issus de familles de classe moyenne à favorisée et multiculturelles. Dans ce contexte, nous tâcherons de valoriser la citoyenneté, le lien social et de développer la participation active des enfants à la vie de l'école. Ainsi, l'équipe d'animation devra favoriser un dialogue de qualité et encourager les enfants dans leurs initiatives et leur prise d'autonomie. Notre rôle sera de les accompagner dans l'apprentissage de la vie en collectivités.



2. Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT 2021/2026)

Le projet s'appuie sur 7 axes stratégiques:

1. Renforcer l'accessibilité des parcours éducatifs
2. Favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants
3. Renforcer l'inclusion des enfants présentant un handicap ou des besoins particuliers.
4. Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants.
5. Développer la place et le rôle des familles.
6. Promouvoir la citoyenneté et le développement durable.
7. Favoriser le travail collaboratif

Ce projet éducatif traduit la volonté de l'organisateur de proposer un accueil de qualité aux jeunes parisiens en donnant aux temps des loisirs une dimension pluridisciplinaire, éducative et dynamique. Il oriente ainsi les objectifs opérationnels que nous avons choisis pour guider notre action sur le terrain.

Objectifs Opérationnels

1. 1 : Créer des parcours de loisirs éducatifs sur les temps périscolaires
2. 1 : Favoriser l'accès et la participation des tous aux activités physiques et culturelles
3. 1 : Assurer la continuité du parcours des enfants porteurs de handicap et faciliter leur inclusion
4. 1 : Favoriser le développement de compétences psychosociales chez l'enfant.
5. 1 : Faciliter la communication entre les familles et les acteurs du parcours éducatif des enfants.
6. 1 : Rendre acteurs les enfants en leur apprenant à débattre et construire leur *intelligence collective*
7. 1 : Mettre en place les conditions permettant d'impulser des projets communs.

Ces objectifs sont cruciaux dans le cadre de la **réforme des rythmes éducatifs** instaurée par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 et mise en place par la Ville de Paris à la rentrée 2013. Nous avons pour ambition de coordonner au mieux les temps périscolaires des enfants, tout en confortant notre partenariat éducatif avec l'école.

L'équipe d'animation aura pour mission de faire vivre ces orientations en proposant des projets d'animation conforme au projet pédagogique, fondés sur les notions de loisirs, de bienveillance sociales et éducative.

Il s'agit de donner la parole aux enfants et de construire leur citoyenneté en les impliquant dans la vie de l'école. Et ce, afin qu'ils deviennent des membres actifs associés au bien commun et non des consommateurs individualistes. Il est fondamental pour la république que ces petits citoyens soient conscients de leurs droits, mais aussi de leurs devoirs. Ils font partie d'une communauté démocratique qu'ils doivent considérer et respecter.

Finalité

La loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance renforce dans son chapitre IV l'école inclusive. Elle vise à améliorer la qualité de la scolarisation des élèves en situation de handicap notamment par le renforcement de la coopération des acteurs qui interviennent auprès de l'élève et un meilleur accompagnement des familles.

Nos actions doivent permettre aux enfants de s'intégrer, de s'épanouir, d'apprendre à vivre en collectivité dans un cadre convivial.

Nous devons leur donner les moyens d'élargir leur champ culturel, leur capacité d'autonomie et d'adaptation, pour leur permettre de maîtriser leur environnement.

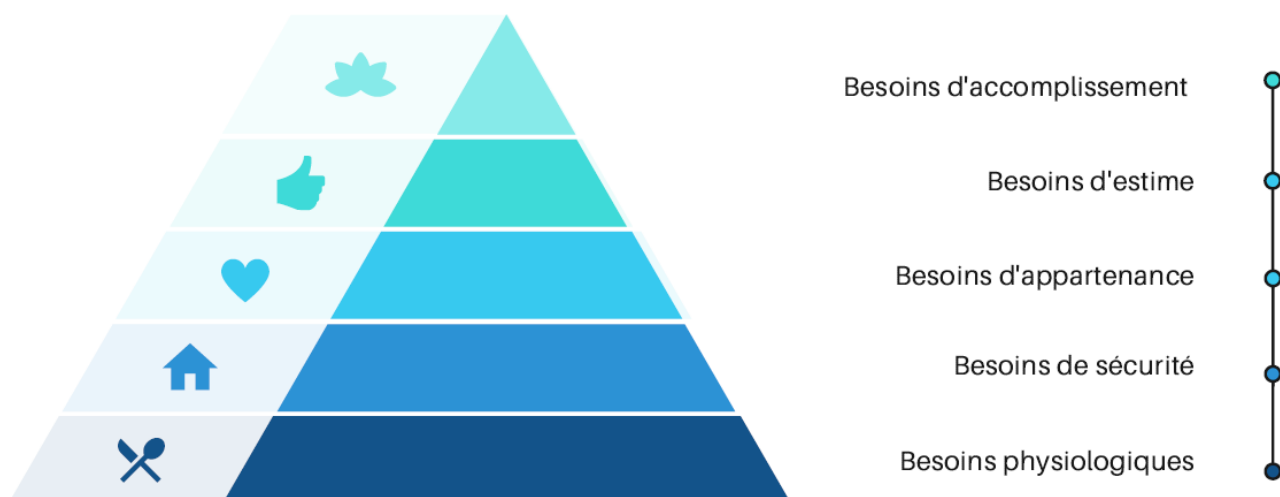
Nous devons permettre à chaque enfant de réussir son processus d'individuation en lui donnant l'envie de s'impliquer et de dépasser ses difficultés scolaires éventuelles.

Un choix diversifié d'activités pendant les temps activités périscolaires leur seront proposées pour qu'ils puissent passer des moments divertissants et enrichissants.

En ville, où règnent le stress et le surmenage, nous pour principale vocation de nous démarquer de l'école en offrant aux enfants les moments de détente dont ils ont besoin. Leur rythme doit être respecté au mieux. Dans cet objectif, les services périscolaires devront adopter un fonctionnement souple ; éviter la désorganisation et le manque de repères autant que la planification systématique et rigide.

Il convient de prendre également en considération les besoins et les aspirations parfois contradictoires des enfants : Mouvement ↔ Repos – Sécurité ↔ Prise de risque - Vivre ensemble ↔ Indépendance – Imiter ↔ Créer – Fiction ↔ Réalité – Ressentir ↔ Agir.

LA PYRAMIDE DE MASLOW



L'épanouissement de l'enfant passe par un encadrement de qualité assuré par des adultes qualifiés et bienveillants. Le succès de leur action repose sur leur esprit d'équipe et leur sens de l'initiative ; pour, in fine, construire une relation de confiance avec les enfants et leurs parents.

3. Temps d'Activité Périscolaire :

La réforme porte sur la modification du rythme scolaire : la diminution du temps de travail des élèves (3h par semaine) sera reportée sur une demi-journée supplémentaire, le mercredi.

Ce dispositif est en place depuis la rentrée 2013 et a sensiblement bouleversé le fonctionnement de l'école.

Ces nouveaux horaires servent à dégager des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) qui se déroulent après la classe les mardis et vendredis de 15:00 à 16:30.

A Paris, ces activités sont gratuites et facultatives.

Chaque mardi et vendredi à 15:00, les enfants peuvent :

- Quitter l'école **ou** participer aux activités proposées lors les TAP.

Les temps d'activités périscolaires constituent une réelle opportunité pour les enfants d'emprunter un parcours de découvertes d'activités manuelles, intellectuelles ou sportives et consiste en une initiation à diverses activités telles que l'informatique, les arts plastiques, le théâtre, le chant, les sports collectifs, etc...

Elles sont présentées sous forme d'ateliers dans lesquels les enfants s'inscrivent, en général, pour une période d'un trimestre, afin de varier leur parcours et de permettre à un plus grand nombre d'enfants d'en bénéficier.

4. Liens avec le projet d'école

Par sa nature, le PEDT fixe un cadre, une impulsion et une légitimité au partenariat entre ses différentes parties prenantes, à savoir la Ville de Paris, l'Académie de Paris, la Préfecture de Paris et d'Île-de-France et la Caisse d'Allocations Familiales de Paris. Il s'inscrit dans la volonté commune de mieux répondre aux besoins des familles parisiennes et s'articule ainsi avec les autres outils partenariaux existants comme le schéma parisien des services aux familles, la convention territoriale globale ou encore les cités éducatives. Il est également le fruit d'un important travail de concertation avec toute la communauté éducative.

Les axes du Projet d'école Élémentaire 30 Arago:

MAITRISE DE LA LANGUE FRANCAISE ORALE ET ECRITE

- Développer et assurer une meilleure maîtrise de la langue écrite.
- Donner accès à la culture et au savoir pour favoriser son enrichissement.
- Améliorer et optimiser les différents types d'expression (écrite et orale) dans les domaines variés et transversaux.

PRATIQUE DE LA LANGUE ETRANGERE

- Ouverture à l'international: voyager et communiquer avec des gens qu'on ne comprendrait pas autrement.
- Accepter la différence et la diversité culturelle ; envisager et comprendre une culture qui n'est pas la nôtre

CULTURE HUMANISTE

- L'élève se construit progressivement une culture faite d'expériences esthétiques et de connaissances corrélées. Cet ensemble participe de la culture humaniste en posant des repères qui jalonnent l'histoire et la géographie de la musique, des arts et des sociétés

ASSOCIER LES PARENTS D'ÉLÈVES A LA REUSSITE DE LEURS ENFANTS

- Développement des outils de communication avec les parents.
- Favoriser le dialogue parents/enseignants par des réunions ponctuelles.
- Organiser une équipe éducative : L'équipe éducative est composée du chef d'établissement, des professeurs, du conseiller principal d'éducation, de l'infirmier et du médecin scolaire, de l'assistant social et du psychologue scolaire. Elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige, qu'il s'agisse de l'efficience scolaire, de l'assiduité ou du comportement.
- Remise individuelle des livrets
- Conseils d'école trimestriels avec l'ensemble de l'équipe éducative, le REV et les représentants des parents d'élèves élus.

II. Le Public

École d'Application 30, boulevard Arago

Nombre d'élèves scolarisés : **192**

Nombre de classes : **8 + dispositif ULIS**

Cycle 2	CP A	20 élèves	Mme Adam
	CP B	22 élèves	M. Jacquard
	CE1	22 élèves	Mme Lebris
Cycle 3	CE1/CE2	22 élèves	Mme Poncelin
	CE2	24 élèves	M. Chatelet
	CM1	28 élèves	Mme Angama
	CM1/CM2	26 élèves	Mme Heguiaphal
	CM2	28 élèves	Mme Laroque
	ULIS	12 élèves inclus	Mme Machet

Effectifs périscolaire

Pause méridienne	~ 175
TAP mardi	~ 170
TAP vendredi	~ 168
Études	~ 60
Centre de loisirs du mercredi après-midi	~ 50

Le dispositif ULIS (unité locale d'insertion scolaire)

Pour favoriser la scolarisation et répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap, tout est mis en œuvre pour **construire un projet personnalisé de scolarisation (PPS)** aussi opérationnel que possible dès lors que la famille a **saisi la maison départementale des personnes handicapées (MDPH)**, lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes en situation de handicap.

Les élèves scolarisés au titre des ULIS présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladies invalidantes).

Ce sont les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui décident de l'orientation d'un élève vers une ULIS qui lui offre la possibilité de poursuivre en inclusion des apprentissages adaptés à ses potentialités et besoins et d'acquérir des compétences sociales et scolaires, même lorsque ses acquis sont très réduits.

Les élèves orientés en ULIS sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire.

Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves. Il bénéficie aussi d'aménagements particuliers pour son inclusion aux TAP. Ainsi un animateur référent suit l'enfant dans son parcours et décide en concertation avec les parents et le REV quelles sont les activités les plus propices à son développement.

Les ULIS sont des dispositifs permettant la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS).

L'accompagnement des élèves en situation de handicap

Les personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH)

Les AESH sont des agents contractuels de l'État recrutés par contrat de droit public. Leur contrat est d'une durée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite de six ans. Au terme de six années continues d'engagement, les AESH peuvent bénéficier d'un contrat à durée indéterminée (CDI).

Les personnels chargés de l'accompagnement se voient confier des missions d'aide aux élèves en situation de handicap. Ainsi, sous le contrôle des enseignants, ils ont vocation à favoriser l'autonomie de l'élève, sans se substituer à lui.

Les activités des personnels chargés de l'aide humaine sont divisées en trois domaines qui regroupent les différentes formes d'aide apportées aux élèves en situation de handicap, sur tous les temps et lieux scolaires (dont les stages, les sorties et voyages scolaires). L'accompagnement des élèves a lieu dans :

- les actes de la vie quotidienne
- l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles)
- les activités de la vie sociale et relationnelle

L'accompagnement humain est mis en place sur notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées à titre individuel ou mutualisé voire collectif dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

Il existe différentes possibilités pour accompagner les élèves :

- **AVS/AESH-i** : une aide individuelle. La personne intervient dans des classes ordinaires des établissements publics ou privés. Elle répond aux besoins des élèves qui requièrent une attention soutenue et continue.
- **AVS/AESH-m** : une aide mutualisée. La personne intervient auprès de plusieurs enfants lorsque les besoins des élèves ne requièrent pas une attention soutenue et continue. Les élèves bénéficiaires d'un AVS/AESH-m peuvent être dans la même classe, dans le même établissement ou bien dans un établissement du même secteur géographique. L'emploi du temps de l'AVS/AESH-m est établi par le directeur de l'école en lien avec la notification du PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé)

Mise en œuvre de la Mission École Inclusive sur les temps périscolaires

De manière générale, la M.E.I permet de mettre en place, par compensation, différents aménagements et adaptations pédagogiques en réponse aux besoins des élèves (cf. dispositions de l'Arrêté du 6 février 2015, relatif au document formalisant le projet personnalisé de scolarisation).

Ces besoins sont identifiés par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH sur la base d'un document normalisé, le GEVA-Sco 1^{ère} demande qui, si nécessaire, propose l'établissement d'un PPS. Puis la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), au vu des propositions de l'équipe pluridisciplinaire concernant les réponses à apporter aux besoins (rubriques « propositions » du document formalisé PPS), prend les décisions par rapport à :

- L'orientation (maintien ou non en maternelle, type de scolarisation : scolarité en Unité Localisée d'Inclusion scolaire (Ulis), en UE, à temps plein ou en scolarité à temps partagé...)
- L'attribution de matériel pédagogique adapté
- L'attribution d'une aide humaine individuelle ou mutualisée et au nombre d'heures d'aide humaine attribuées.

Ces décisions s'accompagnent en outre de préconisations pédagogiques, utiles à la mise en œuvre du projet, concernant :

- Des aménagements pédagogiques (Temps majoré, mise à disposition d'outils pédagogiques adaptés, tutorat, outils de communication, aménagement des activités physiques et sportives programmation adaptée des enseignements (exemple : CAP en 3 ans...) etc...
- Des adaptations pédagogiques (adaptation des supports, adaptation des consignes, exercices différenciés, évaluations adaptées, programmation adaptée des objectifs d'apprentissage)

Le Projet d'intégration

L'enfant handicapé est membre à part entière de la société. Cette appartenance, sa citoyenneté lui confèrent des devoirs et des droits, dans la mesure de ses possibilités et de ses moyens, seule ou accompagnée. Devoir de se conformer aux règles de la vie sociale, droit à la reconnaissance pleine et entière de sa dignité, au respect de ses besoins particuliers. La diversité des personnes, accueillis durant les temps périscolaires de l'école 30 Arago constitue un facteur d'enrichissement et d'évolution positive de la communauté éducative et des enfants. Celle-ci doit être organisée pour favoriser l'intégration et

L'épanouissement de chacun de ses membres. L'intégration, par définition, signifie "faire entrer dans un tout". Pour l'enfant handicapé, les vacances et les temps de loisirs périscolaires constituent un moyen particulièrement propice à cette intégration. Le devoir des animateurs est de faire en sorte que l'enfant handicapé puisse considérer et vivre ses temps loisirs parmi les autres enfants.

Œuvrer pour l'intégration sociale dans le champ des loisirs et des vacances impose un renforcement de compétences du personnel, tout en affirmant l'intérêt et l'importance d'un regard non spécialiste, non thérapeutique. Cependant les besoins et les caractéristiques des populations concernées peuvent appeler le concours de partenaires spécialisés et de personnes ressources sur le terrain.

- L'enfant autiste

L'autisme se traduit par un déficit de la communication caractérisé le plus souvent par des troubles du langage et du comportement. L'enfant autiste a souvent des comportements et des habitudes ritualisés. Sa vie relationnelle est difficile. On peut observer des manifestations de colère, surtout quand il veut éviter la relation ou si on le perturbe.

- L'enfant handicapé mental

Chaque enfant a une capacité qui lui est propre. On peut noter un ralentissement dans les acquisitions des performances de l'intelligence (capacité d'analyse...). La déficience se traduit, à des degrés divers, par des difficultés de compréhension, de situation dans l'espace et le temps. Les notions de passé, présent et futur ne sont acquises qu'avec un grand retard. Ils peuvent de même facilement s'égarer. Il éprouve des difficultés d'apprentissage et d'assimilation des notions abstraites, d'expression orale, le tout entraînant une limitation de ses facultés à faire face aux situations de la vie. On ne peut pas déterminer de profil propre aux handicapés mentaux dans leur comportement, si ce n'est l'instabilité. Le comportement de ces enfants varie suivant la nature et le degré du handicap.

III. Présentation des différents temps périscolaires

1. Interclasse :

Ce temps se déroule tous les jours du lundi au vendredi de 11H30 à 13h30

Les surveillants d'interclasse accompagnent les enfants dans leurs jeux et leurs activités avant et après le repas, ils s'assurent que chacun mange de tout et que l'hygiène est respectée.

Dans la cour, il s'agit d'assurer la sécurité physique en exerçant une surveillance active afin d'anticiper et éviter autant que possible les accidents. En cas d'accident, les animateurs doivent apporter soins et réconfort aux enfants. Ils n'utilisent que les produits contenus dans la trousse pharmaceutique (soins antiseptiques, bandages, compresses stériles, pansements, sérum physiologique ou poche de glace).

- Ainsi, il nous incombe d'être attentif aux besoins fondamentaux des enfants :

- Besoins physiologiques du corps tels que : Sécurité physique, le repos, le divertissement, hygiène, et l'alimentation.
- Besoins psychologiques, affectifs, humains et sociaux tels que : sécurité affective et état de confiance en leur faisant apprécier les bons côtés de ce moment, éducation sociale par la participation à la vie collective et la prise de responsabilités (manger au restaurant avec les copains).développement de l'autonomie.
- Éducation nutritionnelle et hygiénique. L'animateur accompagne ainsi l'enfant dans son développement et veille à son bien être en respectant son rythme.

Éduquer un enfant, c'est mettre en œuvre les moyens suffisant pour favoriser son développement humain. C'est aussi contribuer à son éducation sociale et individuelle afin qu'il construise sa citoyenneté

- Devenir autonome lors du service des plats et de la consommation des aliments, de l'utilisation et du rangement des couverts.
- Vivre avec les autres par le placement à table (choix des places libre mais contrôlé), le partage des plats, l'entraide, le comportement à table (niveau sonore, bruit, agitation, jeux...), la participation aux tâches collectives.
- Bien s'alimenter sur le plan diététique (équilibre, quantité consommée, mastication) et, sur le plan gastronomique, prendre plaisir à manger par la découverte de nouveaux plats, des saveurs nouvelles, ...
- Respecter les règles d'hygiène par le lavage des mains, l'utilisation de la serviette (papier).

L'enfant doit être acteur de son repas. L'animateur doit donc expliquer, stimuler, montrer, aider sans oublier de lui laisser le temps d'apprécier son repas.

Pendant le temps méridien, l'équipe d'animation doit prendre en compte deux fonctions : l'animation et la surveillance.

Animer, c'est donner de la vie ou du mouvement, c'est fédérer un groupe, être force de proposition ou accompagner les enfants dans leurs différentes démarches, cela suppose de :

- Donner des explications sur les règles de jeux et se positionner en médiateurs le cas échéant.
- Favoriser un retour au calme au bon moment.
- Organiser des ateliers, activités, jeux après le repas en faisant preuve de créativité et de dynamisme, en tenant compte du contexte et des différents besoins des enfants, en respectant le choix des enfants (participation ou non – jeux libres ou encadrés).

Surveiller, c'est observer avec une vigilance soutenue, de manière à anticiper les éventuels incidents inhérents aux activités de groupes des enfants. Cela suppose de :

- Adopter une attitude proactive.
- Connaître et faire respecter « les règles de vie » en faisant preuve d'une autorité consentie construite sur l'explication des règles et la responsabilisation des enfants.
- Réfléchir et mettre en œuvre des sanctions constructives qui permettent aux enfants d'assumer concrètement les conséquences de leurs actes
- L'utilisation des téléphones mobiles par les animateurs à des fins personnelles ou récréatives et formellement interdite durant les temps de surveillance des enfants.

2. Temps d'activités périscolaires

Les activités proposées aux enfants sont des temps d'éveil et de découverte, complémentaires aux temps d'apprentissages dispensés par les enseignants.

Les besoins spécifiques propres à chaque tranche d'âge sont pris en compte à travers des parcours d'activités évolutifs tout au long de l'année scolaire.

Cycle 2

Pour les enfants de CP et CE1, il s'agit d'accompagner leur passage du savoir-être aux connaissances par le biais d'une complémentarité avec les apprentissages scolaires. Les activités sont orientées sur la découverte des livres et de l'écrit à travers les activités de la Bibliothèques Centres de Documentation, les nouvelles technologies numériques, le vivre ensemble et la citoyenneté, les jeux sportifs et de société, des ateliers de prévention et d'éducation à la santé, les pratiques artistiques et culturelles.

Cycle 3

Pour les enfants de CE2, CM1 et CM2, les activités s'élargissent au domaine scientifique et s'ouvrent à la culture humaniste. Les activités proposent aux enfants la découverte du patrimoine historique, culturel et urbain de la ville, elles les initient à la culture scientifique, les sensibilisent aux questions environnementales et de développement durable.

Organisation & Inscriptions

Les ateliers périscolaires

Les ateliers périscolaires, gratuits et facultatifs, sont organisés 2 fois par semaine, les mardis et vendredis de 15h à 16h30. La norme d'encadrement est de :

1 animateur Ville de Paris pour **18 enfants**.

1 intervenant associatif pour **16 enfants**.

Les activités se déroulent dans les locaux de l'école ou à l'extérieur, dans le gymnase Jean Prévost ou le parc René Légal. Dans ce cas, l'encadrement se voit renforcé par un accompagnateur de la D.D.J.S Le responsable éducatif ville (REV) définit, en concertation avec l'équipe d'animation et la communauté éducative le plan d'occupation des locaux. Cette démarche est validée par un protocole co-signé par le REV, la directrice d'école et le chef de CASPE. Les modalités d'organisation pratique sont ensuite appréciées localement en fonction de la configuration des locaux et de l'implantation géographique de l'école. L'objectif étant d'établir un plan de circulation garantissant le respect des locaux et la sécurité des enfants.

*Les activités proposées lors des TAP sont organisés dans le cadre d'un parcours **choisi par les enfants** dont la durée est trimestrielle. L'objectif étant de permettre aux enfants de construire leurs loisirs et découvrir de manière progressive différentes thématiques durant l'année scolaire. Cependant, pour l'activité Le Chœur de l'école, l'inscription est annuelle.*

L'inscription des enfants

Les enfants sont répartis en tenant compte :

- Des choix exprimés par les enfants via le bulletin d'inscription en début d'année.
- De la tranche d'âge propice à l'activité.
- Des locaux disponibles et de leur capacité d'accueil.
- De la capacité d'accueil de chaque atelier.

En septembre, une permanence est assurée afin d'informer les familles sur les modalités d'inscription aux TAP. Les premières séances du mardi et du vendredi sont dévolues à la présentation des activités à l'issue de laquelle un bulletin d'inscription est distribué aux enfants. Ce bulletin permet aux enfants de formuler 4 vœux d'activités selon leurs préférences et leur tranche d'âges. Ceux-ci constitueront leur parcours tout au long de l'année. Une fois ce bulletin dûment rempli, il doit être impérativement déposé, le lundi suivant, dans l'urne prévu à cet effet, placé dans le hall de l'école. Les bulletins ainsi recueillis permettront au REV de ventiler les vœux des enfants dans un logiciel tableur afin de constituer les groupes de façon équitable et cohérente. À chaque fin de trimestre, les groupes changent et sont reconstitués selon leurs vœux. Toutefois, à partir du deuxième trimestre, un système de « troc » est mis en place en début de période. Les enfants peuvent alors procéder à des permutations avec leurs camarades sous conditions de consentement mutuel. Dès lors ils leur incombent d'avertir le REV qui reportera les changements sur la liste de présences des activités concernés.

Le pointage des enfants présents ou absents pendant les ateliers est effectué par chaque animateurs à l'aide de la liste que le REV lui fournit en liaison avec le directeur d'école. Plus généralement, la liste des classes est donnée aux enseignants chaque matin pour pouvoir effectuer l'appel des enfants qui seront présents aux T.A.P. Le contrôle des enfants sortant de l'école est fait par le directeur d'école. Seuls les enfants dont les parents ont explicitement signalé par écrit que leur(s) enfant(s) ne participera(i) (ent) pas aux activités après 15h, sont autorisés à quitter l'école.

3. Le Goûter & l'étude surveillée

Depuis 2017 le goûter est fourni par la Caisse des écoles du 13ème arrondissement.

Ce goûter est une collation composée d'un produit laitier, d'un fruit (ou jus de fruit ou compote) et d'un féculent. Pour éviter de donner des gâteaux (produits industriels gras et sucrés) tous les jours, deux goûters dans la semaine sont composés de pain (avec fromage, confiture...), conformément aux recommandations nutritionnelles du GEMRCN (Groupe d'Étude des Marchés de Restauration Collective et Nutrition),

Le personnel de la Caisse des Écoles prépare les goûters afin de répondre au mieux aux besoins nutritionnels des enfants. C'est un véritable moment de détente, dans le réfectoire du restaurant scolaire de 16:30 à 17:00.

Après le goûter et une récréation courte, les enfants sont regroupés par niveau dans les classes afin de faire leurs devoirs sous la surveillance d'un animateur. L'inscription s'effectue auprès de la direction de l'école. Les tarifs sont calculés en fonction des quotients familiaux.

L'étude surveillée est organisé par niveau CP, CE1/CE2, CM1/CM2 ; elle a lieu le lundi, mardi, jeudi, vendredi 17:00 à 18:00. Les élèves du CP bénéficient d'une attention particulière dans la supervision de leurs devoirs. Il s'agit de les accompagner au mieux dans leurs apprentissages fondamentaux. Ainsi, un animateur référent est nommé en début d'année.

L'Atelier Lecture

Le Centre Paris Lecture s'associe aux animateurs BCD (Bibliothèques Centres de Documentation implantées dans les écoles élémentaires publiques de Paris), aux animateurs EPL (Espaces Premiers Livres en maternelle). L'ensemble du dispositif est piloté conjointement par la Ville de Paris et l'Éducation Nationale.

L'animatrice BCD accueille les enfants en B.C.D de 17h à 18h le lundi, mardi, jeudi et vendredi. L'atelier est gratuit et l'inscription se fait en début d'année, le groupe est constitué de 15 enfants maximum. Le but étant de donner le goût de la lecture aux enfants en travaillant à partir du fond de littérature jeunesse.

4. Le centre de loisirs

De manière générale, au centre de loisirs, Il s'agit de respecter le biorythme des enfants par le biais d'une vie quotidienne appropriée : Journée aménagée par des temps forts et des temps calmes et des besoins alimentaires contentés.

Le centre de loisirs accueille les enfants tous les mercredis de 13:30 à 18:00

13 :30 ⇒ 14:00 : Accueil

Les animateurs accueillent les enfants et gèrent les différents coins jeux à thèmes prévu à cet effet.

Le responsable de point d'accueil est présent au bureau d'accueil pour :

Accueillir les enfants et communiquer leur présence à la D.A.S.C.O par l'application informatique FacilFamille prévu à cet effet.

Le temps de l'accueil est un moment privilégié, c'est la période de transition entre l'école et le centre de loisirs, cela doit se faire sans précipitation et dans un climat sécurisant et relax pour les enfants.

14:00 : Forum d'activités

Les animateurs invitent les enfants à se rassembler dans l'espace aménagé à cet effet. Animé par l'ensemble de l'équipe d'animation, le forum est un moment d'échanges privilégié. Il a pour principale objectifs d'informer les enfants sur le programme de l'après-midi. À l'instar des forums de la Grèce antique, il est régi par un protocole de prise de parole et de respect du temps d'expression de l'autre (qu'il soit adulte ou enfant).

Proposition et explications des activités :

C'est un moment clé du forum où l'équipe d'animation doit se montrer enthousiaste, clair et persuasive. L'enjeu étant de **sensibiliser** et motiver les enfants à participer aux activités.

⇒ À savoir

Les animateurs qui accompagnent un groupe en sortie doivent établir la liste des enfants participant et se munir obligatoirement de leurs fiches sanitaires. Il est aussi nécessaire qu'ils prévoient une trousse de secours. Un double de la liste sera conservé au centre de loisirs afin de tenir informer le REV et l'ensemble de l'équipe de la destination des enfants.

14:30 ⇒ 16:30 : Activités encadrés

Après réflexion, il est temps pour les enfants de **choisir** l'activité à laquelle ils vont participer. S'il est envisageable qu'un enfant fatigué ne soit pas motivé par les activités proposées et veuille se reposer ou « ne rien faire » ; cela doit se faire en concertation avec l'équipe d'animation et sans nuire à l'encadrement des autres enfants. Le cas échéant, le REV peut prendre en charge l'enfant.

16:30 ⇒ 17:00 : Goûter

C'est un moment de repas et d'échange, il permet aux enfants de se restaurer et de mesurer leur satisfaction. C'est un temps de repos que se veut conviviale. Le goûter est fourni par la Caisse des École.

17:00 ⇒ 17:45 : Activités libres

En cette fin de journée, l'équipe d'animation ne doit pas relâcher son attention mais continuer à s'occuper activement des enfants. Il faut rester vigilant jusqu'à la fin.

Les animateurs proposeront des jeux de retour au calme afin de limiter une éventuelle effervescence et finir la journée de manière sereine.

17:45 ⇒ 18:00 : Rangement et Sortie

Les enfants et les animateurs rangent le matériel et les locaux ; ce moment est organisé dans le calme et la concertation afin que tous les enfants y participent. Ensuite, tous les enfants récupèrent leurs affaires personnelles avant de quitter les lieux. La sortie est un moment de rencontre avec les parents. Il permet une communication informelle et l'échange sur le ressenti de son enfants et d'informations pratiques.

IV. Les Moyens

1. Humains

Affectations de l'équipe d'animation selon les temps

L'étude surveillée (5 postes)				
Prénom	Nom	Statut	Diplômes d'animation	Affectation
Dayana	DERRIVA	Titulaire	BAFA – BAFD (en cours)	CP
Anne	DEVELLIS	Titulaire	BAFA – BAFD (en cours)	Atelier lecture
Xavier	SAVOLLE	Titulaire	BAFA – PSC1	CE1
Niouma	TRAORE	Vacataire	BAFA	CE2
Gabriel	KARESS	Vacataire	BAFA (en cours)	CM1/CM2

La pause méridienne (10 postes)				
Prénom	Nom	Statut	Diplômes d'animation	Jours de présences
Dayana	DERRIVA	Titulaire	BAFA – BAFD (en cours)	L-M-Me-J-V
Anne	DEVELLIS	Titulaire	BAFA – BAFD (en cours)	L-M-Me-J-V
Xavier	SAVOLLE	Titulaire	BAFA – PSC1	L-M-Me-J-V
Niouma	TRAORE	Vacataire	BAFA	L-M-Me-J-V
Gabriel	KARESS	Vacataire	BAFA (en cours)	L-M-Me-J-V
Théo	MABE KEKFLI	Vacataire	N.D	L-M-Me-J-V
Salimata	TRAORE	Vacataire	N.D	L-M-Me-J-V
Arléna	MALEKAT	Vacataire	BAFA	L-M-J-V
Thierry	BELIAH	Vacataire	AESH/BAFA	L-M-J-V
Ingrid	LESOURD	Vacataire	BAFA	L-M-J-V

Le centre de loisirs (5 postes + 1 MEI) = 6 postes

Prénom	Nom	Statut	Diplômes d'animation	Jours de présences
Dayana	DERRIVA	Titulaire	BAFA – BAFD (en cours)	Me
Anne	DEVELLIS	Titulaire	BAFA – BAFD	Me
Xavier	SAVOLLE	Titulaire	BAFA – PSC1	Me
Gabriel	KARESS	Vacataire	BAFA (en cours)	Me
Niouma	TRAORE	Vacataire	BAFA	Me
Salimata	TRAORE	Vacataire	N.D	Me

Les Temps d'Activités Périscolaires

Prénom	Nom	Statut	TAP mardi	TAP vendredi
Dayana	DERRIVA	Titulaire	Pixel Art	Tir à l'Arc
Anne	DEVELLIS	Titulaire	Les Petits Bricolos	Snoopy & C ^{ie} (BD)
Xavier	SAVOLLE	Titulaire	La Balle au Bond	Street Art
Pierre	PEMPIE	Vacataire	-	Cinémarmots
Gabriel	KARESS	Vacataire	Grands Jeux Collectifs	Ludothèque
Niouma	TRAORE	Vacataire	Artistes en Herbe	RecyclArt
Salimata	TRAORE	Vacataire	La Balle au Bond	Multisports
Thierry	BELIAH	Vacataire	Initiation Echecs	Grands Jeux Collectifs
Ingrid	LESOURD	Vacataire	MEI*	MEI*
Théo	MABE KEKFLI	Vacataire	MEI*	MEI*
Caroline	GLORIA	Inter ^{ent} Asso	Cirque	-
Agnès	DESCHAMPS	Inter ^{ent} Asso	Auto Portrait Photo	-
Marine	DUSEHU	Inter ^{ent} Asso	Raconte-moi tes émotions	-
Claire	DESAGE	Inter ^{ent} Asso	Théâtre & C ^{ie}	-
Rucha	THAKKAR	Inter ^{ent} Asso	Initiation Codage/Internet	-
Diabi	DIAWARA	Inter ^{ent} Asso	-	Multisports Collectifs
Peng	JING	Inter ^{ent} Asso	-	Origami et Calligraphie
Florence	PEZON	Inter ^{ent} Asso	-	Le Petit Chœur
Olivier	SCHMIDT	Inter ^{ent} Asso	-	Comédie Musicale

*MEI : Mission École Inclusive : accompagnement des enfants porteurs de handicap lors des TAP

Le personnel technique ATE (Agents techniques des écoles)

Les agents techniques des écoles de la Ville de Paris sont chargés de la propreté des locaux. Ils sont indispensables au bon fonctionnement de l'école.

La gardienne a la responsabilité de l'accueil, de la surveillance des entrées et sorties ainsi que de quelques tâches d'entretien. Elle est chargée de veiller à la sécurité des accès à l'école et la fermeture de ses différents locaux. Elle doit vérifier l'identité des personnes extérieures au service et tenir à jour le registre de main courante des visiteurs.

Le personnel de **La Caisse des Écoles** assure le service de restauration scolaire et celle du centre de loisirs durant les petites vacances. Les repas sont préparés, tous les jours, par une cuisine centrale de la Caisse des Écoles puis livrés **en liaison chaude**.

La Ville de Paris prend en charge environ 50% du prix de revient du repas ; la participation demandée aux familles dépend de leur quotient familial.

2. Budget 2021/2022

Pour fonctionner, le service périscolaire de l'école 30 Arago dispose, d'un budget de **1500 €** réparti, en général, sur **3 lignes budgétaires**. Ce budget de fonctionnement global nous est attribué par la DASCO au prorata de l'effectif d'enfants.

Fournitures scolaires 6067	Matériel pédagogique 6068	Droits d'entrée & animations
750 €.	450 €	300 €

3. Les transports en commun :

Afin de nous déplacer dans Paris, nous bénéficions d'environ **500 titres de transport** afin d'assurer le transport des enfants via le réseau R.A.T.P.

L'école se trouve à proximité des lignes de métro **6** et **7** ainsi que des lignes de bus 83, 21,27 et 59

Rappel des tarifications :

Enfants de - 4 ans : gratuit

Enfants de - 16 ans : tarif réduit si 9+1= tarif de groupe

Enfants de - 10 ans : tarif réduit

4. Les locaux

Détails des locaux

Nombre de salles	
Salles de classe	8
Salle informatique	1
B.C.D. (Bibliothèque Centre de Documentation)	1
Salle ULIS	1
Salle de musique et d'arts plastiques	1
Salle de restauration scolaire	1
Préau - superficie approximative : 500 m ²	1
Cour de récréation	1
Terrasse + jardin pédagogique	1

Autour de l'école

Dans le quartier, nous pourrons, le cas échéant, profiter des sites suivants :

- ⇒ Le Square Henri Cadiou
- ⇒ Le Centre Ressource Environnement
- ⇒ Le parc René Le Gall
- ⇒ Le Centre Paris Lecture
- ⇒ Le parc Montsouris
- ⇒ Le gymnase municipal Jean Prévost
- ⇒ La Fondation Pathé
- ⇒ La manufacture des Gobelins

V. La Sécurité

La sécurité est l'affaire de tous à tout moment !

Nous avons pour mission fondamentale de veiller à la sécurité physique et morale des enfants que nous encadrons. Même si le risque 0% est illusoire, il appartient à chacun de limiter les risques d'accidents en agissant dans le cadre des réglementations en vigueur. Il s'agit alors d'adopter une vigilance constante et d'anticiper les situations dangereuses.

Un livret de sécurité ainsi que d'autres documents relatifs à la législation sont mis à disposition de l'équipe d'animation par le REV

1. Le registre de sécurité

Le registre de sécurité du groupe scolaire se trouve à la loge de la gardienne. Dans ce registre figurent les dates des derniers exercices incendie et vérification des extincteurs (à chaque niveau de l'école, un plan montre leurs emplacements et les emplacements des dispositifs d'alarme).

2. Les consignes pour les sorties

La norme d'encadrement D.D.J.S en vigueur est d'1 animateur pour 12 enfants en élémentaire; cependant, notre organisateur, la DASCO, exige un taux d'encadrement supérieur afin qu'aucun animateur ne sorte seul avec un groupe d'enfants.

Ainsi, les animateurs qui accompagnent les enfants en sortie doivent établir la liste des participants et se munir obligatoirement de leurs fiches sanitaires. Il est nécessaire de prévoir une trousse de secours. Un double de la liste sera conservée au centre de loisirs afin de tenir informer le REV et l'ensemble de l'équipe de la destination des enfants. De plus, il est impératif d'avoir déterminé l'itinéraire au préalable.

Il est important de rester vigilant tout au long du parcours ; un animateur se place en tête du groupe pendant que son collègue ferme la marche. Il est primordial de **compter les enfants** à chaque étape du chemin. La traversée des voies de circulation automobile doit impérativement se faire sur les passages piétons en respectant les signaux lumineux. Un ou plusieurs animateurs se placent au niveau du passage piéton, face aux automobilistes pour signaler le groupe pendant que l'autre guide le groupe.

3. Les procédures d'urgence

Évacuation Incendie

En cas d'incendie, il est impératif d'assurer l'évacuation rapide et en bon ordre de la totalité des occupants des bâtiments concernés

Donner l'alarme :

Le déclenchement de l'alarme incendie signifie : quitter impérativement et immédiatement le bâtiment

Évacuer :

Quitter un local - Cheminer groupés - Sortir du bâtiment par l'escalier ou la sortie le plus rapidement accessible, sauf consigne contraire.

Déterminer le sens d'évacuation.

Évacuer dans le calme en fermant les portes derrière soi, sans les verrouiller.

Guider et accompagner les enfants.

Assister si besoin les personnes en situation de handicap.

Ne pas revenir sur ses pas sans ordre.

Vérifier l'évacuation totale du local

Regrouper :

Rejoindre le(s) point(s) de rassemblement dans la cour

Vérifier les effectifs au point de rassemblement en utilisant le cahier d'appel ou un outil adapté.

Rester solidaire de son groupe.

Sortir de l'école :

Gagner la sortie de l'école dans le calme en guidant le groupe d'enfants

Rester solidaire de son groupe.

Prévoir la réintégration des locaux évacués uniquement sur ordre

4. Soins - Pharmacie et cahier d'infirmerie

En cas d'accident, les animateurs doivent soigner les enfants de leurs contusions ou blessures superficielles. Pour cela, ils n'utilisent que les produits contenus dans la trousse pharmaceutique (soins antiseptiques, bandages, compresses stériles, pansements, sérum physiologique ou poche de glace).

Il n'est pas permis d'administrer aucun médicament à un enfant sans ordonnance fournie par ses parents et un PAI (protocole d'accueil individualisé). Toute intervention, aussi bénigne soit elle doit être consignée dans le cahier d'infirmerie afin de laisser une trace et informer l'ensemble de la communauté éducative de l'école. **Si l'état de l'enfant paraît plus grave, il convient d'appeler le SAMU afin d'avoir un avis médical et de faire intervenir les pompiers selon l'avis du médecin de liaison.**

5. Le P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé)

L'école accueille des enfants souffrant d'allergies alimentaires ou de troubles chroniques tels que l'asthme. Afin de garantir leur bien être à l'école, ceux-ci font l'objet d'un suivi sanitaire particulier appelé **Protocole d'Accueil Individualisé**. Le matériel lié à ces PAI est centralisé dans la salle d'adulte. Chaque enfant bénéficiant d'un PAI possède sa trousse à son nom dans laquelle sont rangés les documents indiquant les consignes à suivre et les médicaments spécifiques. De plus, un réfrigérateur ainsi qu'un four à micro-ondes sont à disposition dans le réfectoire pour réchauffer les paniers repas des enfants souffrant d'allergies alimentaires. Repas fournis par les parents.

6. Le Plan Particulier de Mise en Sécurité face aux risques majeurs (P.P.M.S.)

Chaque établissement scolaire doit se doter d'un P.P.M.S. pour permettre aux équipes éducatives de faire face à un accident majeur en attendant l'arrivée des secours et d'être prêtes à mettre en œuvre les directives des autorités. (B.O. hors-série n°3 du 30 mai 2002 C. n°2002-119 du 29/05/2002, circulaire relative à l'élaboration d'un plan particulier de mise en sécurité face aux risques majeurs.

Ce plan est rempli par le directeur d'école et le responsable éducatif ville afin de déterminer nominativement les agents intervenants dans cette mise en sécurité. Il est ensuite signé par le chef de circonscription.

Le ministère rappelle les consignes suivantes aux personnels de l'animation, aux parents et aux enfants :

- L'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par les ou les gardiennes.
- Un contrôle visuel des sacs peut être effectué par les ou les gardiennes de l'école
- L'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée.

En centre de loisirs élémentaire, il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.

Dans les académies en Alerte Vigipirate Attentat, le stationnement des véhicules est interdit aux abords de l'établissement.

Les écoles et les établissements peuvent assouplir leurs horaires d'entrées et de sorties pour mieux contrôler les flux d'élèves. Il est nécessaire d'éviter que les élèves attendent l'ouverture des portes de l'établissement sur la voie publique.

Il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect. Chaque école et chaque établissement doit vérifier l'efficacité et la connaissance par l'ensemble des personnels et des représentants de parents d'élèves présents en conseil d'école et conseil d'administration de son plan particulier de mise en sûreté (PPMS) ainsi que des mesures spécifiques à prendre en cas d'intrusion.

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES

ACADÉMIES DE CRÉTEIL, DE PARIS, DE VERSAILLES



POUR VOTRE SÉCURITÉ



Accueil par un adulte
à l'entrée de
l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Interdiction de stationner
aux abords des
établissements



Vérification systématique
de l'identité des
personnes extérieures
à l'établissement



Organisation d'exercices
de sécurité

LES BONS RÉFLEXES



Éviter les attroupements
devant l'établissement



Signaler tout
comportement
ou objet suspect

SONT AUTORISÉS



Les sorties scolaires
régulières et
occasionnelles



Les événements ouverts
au public au sein de
l'établissement sous
réserve de l'avis du Préfet



Les voyages scolaires
sous réserve de l'avis
du Recteur

Consignes applicables
en date du 2 décembre 2015

VI. Rôles et responsabilités de chacun

1. Le rôle du Responsable Éducatif Ville (R.E.V)

Je suis le garant, au sein du groupe scolaire, de la bonne mise en œuvre du projet éducatif parisien sur l'ensemble des temps périscolaires et extrascolaires dans toutes ses composantes (humaine, éducative, réglementaire, administrative, logistique et relationnelle).

Je pilote les activités extrascolaires du mercredi et des vacances scolaires et organise les temps d'activités périscolaires en liaison avec tous les intervenants programmés :

J'organise le temps de la pause méridienne, tous les jours de 11h30 à 13h30.

- Je suis le référent pédagogique, sous l'égide de la C.A.S.P.E 5/13, J'élabore le projet pédagogique en fonction du projet éducatif territorial parisien et veille à ce que les objectifs soient respectés.
- Je suis responsable de la mise en œuvre de ce projet.
- Je dirige et encadre l'équipe d'animation
- Je suis le gestionnaire des effectifs et du matériel
- Je gère le budget qui m'est alloué, en tenant compte des besoins de chacun des animateurs en fonction de leurs projets.
- Je coordonne les différentes actions périscolaires menées dans l'école élémentaire 30 Arago.
- J'ai un rôle formateur, en conseillant les animateurs dans leurs choix d'activités, de sorties et de leurs interactions avec les enfants.
- J'assure la formation pratique des animateurs débutants ainsi que les stagiaires en les aidant sur le terrain lors des activités qu'ils mènent et leur fournissant de la documentation pédagogique et institutionnelle (Livret de sécurité édité par le Ville de Paris)
- Je me dois de participer activement à la vie de l'école et du centre, responsabiliser et dynamiser l'équipe.
- Je veille à la sécurité des enfants et garantie un climat de confiance au sein de mon équipe, des enfants et des familles, pour cela, j'informe les animateurs, leur rappelle les mesures de sécurité ainsi que leurs responsabilités vis à vis des enfants qui leurs sont confié. Je les avertis également en cas de manquement graves aux règles élémentaires de sécurité ou en cas de négligence.
- Je suis à l'écoute de l'animateur et l'aide dans son parcours de formation et sa gestion de carrière.
- J'organise des réunions avec l'équipe pour faire des bilans, mettre les choses au point, informer
- Je travaille en concertation avec le coordinateur territoriale de l'action éducative (N+1) ainsi que mes autres partenaires (coordinateur ULIS notamment)
- Je contrôle la gestion, le contenu et la cohérence des ateliers des TAP, notamment de ceux aménagés par des intervenants extérieurs.

- Définition du métier de REV et environnement hiérarchique

Placé sous l'autorité hiérarchique du CTAE (Coordinateur territoriale de l'action éducative) :

Le R.E.V a, au sein de son école, une responsabilité fonctionnelle sur l'ensemble des intervenants (animateurs, intervenants extérieurs,) qui s'exerce exclusivement sur les temps périscolaires.

Il est le garant, au sein de son école, de la bonne mise en œuvre du projet pédagogique sur l'ensemble des temps périscolaires dans toutes ses composantes (humaine, éducative, réglementaire, administrative, logistique et en matière de communication).

- Les missions du REV

Il l'élabore en concertation avec l'équipe d'animation le projet éducatif, le met en place et en assure la communication auprès de l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Dans ce cadre, il organise les ateliers TAP. Deux jours par semaine de 14h45 à 16h30, en liaison avec tous les intervenants programmés :

Participe à l'affectation des ateliers TAP au sein de l'école, sous le pilotage de la CASPE.

Organise le recueil du choix des enfants sur les activités souhaitées et inscrit les enfants aux ateliers en fonction des choix exprimés et des places disponibles sur l'application informatique idoine.

Contrôle la bonne organisation, le contenu et la cohérence des ateliers, notamment de ceux tenus par des intervenants extérieurs ainsi que la continuité éducative entre les activités péri et extra scolaires.

Signale les absences et les éventuels dysfonctionnements.

Il travaille, dans ce cadre, à l'articulation des temps scolaire et périscolaire et, autant que possible, à la complémentarité du projet pédagogique avec le projet d'école.

Il s'assure de la mise en œuvre du projet par l'ensemble de l'équipe, animateurs, intervenants. Il porte une attention particulière à la prise en charge des enfants porteurs de handicap.

Encadrer l'équipe d'animation

Liens fonctionnels avec l'équipe :

Pendant le temps des T.A.P et de la pause méridienne les animateurs et intervenants sont placées sous l'autorité du R.E.V qui supervise la préparation et l'organisation des ateliers.

Il veille à la cohésion de l'équipe, à la cohérence des actions menées et à la bonne transmission des l'information.

Appliquer et faire respecter la réglementation et les consignes de sécurité

Le R.E.V est responsable du bon déroulement des activités au regard de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale sur son école d'affectation, sur les temps périscolaire et extrascolaires.

Il assume un devoir de surveillance des enfants et a une obligation générale de prudence et de diligence :

Il contrôle en partenariat avec le directeur d'école, la présence de chaque enfant inscrit à la pause méridienne, aux ateliers T.A.P, ainsi qu'à l'étude le soir.

Participe à la mise en place d'une organisation qui permet, en toutes circonstances, d'assurer la sécurité des déplacements, des entrées dans l'école et de contrôler la sortie des enfants à la fin des ateliers.

Veille au respect des règles de sécurité et de protection des mineurs pour l'ensemble des activités péri et extra scolaires auxquelles les enfants participent.

Se coordonne autant que possible avec la directrice de l'école, Responsable Unique de Sécurité du site, en ce qui concerne le respect et l'application des règles de sécurité incendie.

Vérifie la communication effective des Projets d'Accueil Individualisés (PAI) à l'ensemble de l'équipe d'animation et sur tous les temps péri scolaires.

La gestion administrative

Il assure le bon fonctionnement administratif des services périscolaires dont il a la charge :

Il Organise le contrôle des présences des animateurs sur les différents services et veille à leur remplacement en cas d'absence.

Il Transmet à la CASPE, les informations nécessaires pour le traitement des dossiers liés au salaire et au suivi administratif des agents.

Il gère les inscriptions et le suivi de présence des enfants sur les différents temps périscolaires des applications informatiques dédiées (FACIL'FAMILLE/C2L ou EUDONET)

La mise en œuvre matérielle du projet

Au sein de son école, le REV gère le suivi budgétaire ainsi que l'approvisionnement matériel des projets d'animation. En concertation avec la directrice de d'école et les enseignants, il coordonne l'utilisation partagée des locaux.

Communiquer avec la communauté éducative

Avec le directeur d'école

À chaque étape, et autant que de besoin, il assure les relations de partenariat avec le directeur et l'équipe enseignante.

Avec les parents d'élèves

Le REV assure l'accueil, l'information des parents (en liaison avec le directeur d'école pour les ateliers bleu du soir et de la pause méridienne) et communique le projet pédagogique périscolaire à l'association des parents d'élèves.

Savoir-faire :

- ✓ Élaborer et mettre en œuvre un projet éducatif en liaison avec tous les acteurs concernés.
- ✓ Animer, encadrer, mobiliser une équipe.
- ✓ Organiser des activités éducatives et de loisirs adaptés aux enfants.
- ✓ Communiquer en direction de l'ensemble de la communauté éducative (parents, enseignants, partenaires).
- ✓ Gérer des situations tendues voire conflictuelles.
- ✓ Respecter et faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

2. Le rôle du REV suppléant

Le REV suppléant est un animateur titulaire du BAFD qui effectue l'ensemble des services péri et extrascolaires.

Le suppléant de REV vérifie la présence des enfants inscrits les mercredis après-midis en centre de loisirs.

Le suppléant de REV devient directeur de l'ACM en l'absence du REV (congé, formation, maladie, accident de service, temps partiel, formation syndicale, etc...). Il est alors remplacé sur son poste d'animateur par un animateur vacataire.

3. Le rôle de l'animateur

L'animateur intervient sur les temps de loisirs de l'enfant ; il joue ainsi un rôle éducatif important dans le développement de celui-ci. Ses compétences doivent s'exercer dans la qualité des rapports qu'il entretient avec les enfants mais, également, avec les autres membres de l'équipe d'animation, et dans la richesse des activités qu'il propose. Il doit également faire preuve d'un grand sens de la responsabilité car il est le garant de la sécurité physique mais aussi morale des enfants.

En conséquence, quelques « règles d'or » sont incontournables

○ Attitude envers les enfants

Il s'agit d'être disponible, à leur écoute et d'incarner une présence sécurisante. Il est très important d'être attentifs aux questionnements des enfants, d'employer un langage approprié et compréhensible ; de leur permettre de faire leurs propres choix en toute autonomie, de les encourager à achever au mieux une tâche entreprise. Le regard de l'animateur doit toujours être bienveillant, ce qui n'exclut en rien de poser des limites et de se positionner en tant que garant des règles de vie. Il s'agit d'être cohérent dans l'attitude comme dans les propos : On doit être juste pour bénéficier d'une **autorité consentie**. Cela demande de la rigueur morale et une réelle connaissance des besoins des enfants selon leur âge.

○ Attitude envers ses collègues et l'équipe d'animation

Un centre de loisirs ne peut fonctionner correctement qu'avec un véritable travail d'équipe. Pour cela, chaque animateur doit respecter *les règles de l'intelligence collective*. 1 : **Écouter avec Attention** - 2 : **Parler avec Intention** – 3 : **Être bienveillant** – 4 : **Établir un lien de confiance** – 5 : **Respecter le cadre**. Pour cela, il doit adopter un positionnement adéquat et participer activement aux réunions. Il doit également respecter et appliquer les décisions validées en équipe et les consignes données par le R.E.V. La qualité de communication dans l'équipe et le transfert des informations concernant les enfants doit faire l'objet d'une attention particulière afin d'éviter les malentendus. Enfin, chaque membre de l'équipe doit se montrer **solidaire** envers ses collègues en leur apportant conseil et aide en cas de difficulté.

○ Préparation et mise en œuvre des activités

Un travail de réflexion et de programmation est nécessaire à la bonne marche des diverses activités qui sont proposées aux enfants. « Prévoir, c'est gouverner... »

Pour cela, l'animateur doit bien connaître les besoins des enfants et avoir la maîtrise technique de l'activité qu'il propose afin de les motiver. Cela passe par une bonne sensibilisation et des explications claires. Il s'agit de favoriser le bien-être de l'enfant dans un environnement propice à la détente. Le cas échéant, il prépare le matériel nécessaire, assure une présence active lors de l'activité et assure le rangement avec les enfants en fin de séance.

Les temps informels tels les repas, les activités calmes, les trajets, sont aussi des moments où l'animateur doit s'investir auprès des enfants, ce sont des moments d'échanges à ne pas sous-estimer.

Enfin, il faut toujours garder à l'esprit qu'il s'agit, pour les enfants, de temps de loisirs, il doit être placé sous le signe de la convivialité et de l'agrément même certaines activités leur demande parfois des efforts.

4. Le rôle du personnel technique

Les agents de services :

Les agents de service assurent l'entretien des locaux. L'organisation de leurs horaires de travail doit permettre la présence sans interruption d'un agent sur les temps périscolaires. Elles sont administrés par le service R.H de la CASPE 5/13 et sont soumises à un règlement de service précis. Le cas échéant, il leur est demandé d'assister les enfants en cas de problème d'hygiène.

Le personnel de restauration :

Il est sous la responsabilité hiérarchique directe de la Caisse des écoles du 13^{ème} arrondissement. Celle-ci assurant la préparation et la distribution des repas en liaison chaude ou des repas froid de type pique-nique. Le personnel assure également l'entretien de la cuisine et de la salle de restauration.

La gardienne :

Elle assure l'ouverture et la fermeture des accès de l'école et contrôle les entrées et sorties des personnels extérieurs au service. Elle assure le bon suivi de la main courante afin de garantir une traçabilité des accès au site. Son rôle est d'autant plus important que le plan Vigipirate est activé.

À savoir :

Il est important d'entretenir des relations cordiales et respectueuses avec les différents personnels de service. Il s'agit de concourir ensemble à un climat scolaire agréable. Pour cela, il faut, entre autres, les inclure dans les décisions qui impactent leur travail et assurer un transfert d'information efficace. Enfin, ne pas hésiter à les inviter aux moments conviviaux de l'école.

VII. Objectifs

Il s'agit de répondre au mieux aux besoins des enfants tant affectifs, que physiques ou sociaux.

✓ Favoriser l'épanouissement et l'éveil de l'enfant

En proposant des activités variées, qui permettent à l'enfant à la fois de se divertir et de s'enrichir, d'évoluer avec et autour de son corps par la mise en place d'activités physiques et sportives qui laissent la place à la créativité et l'imagination de l'enfant.

En laissant à l'enfant le choix de s'impliquer et participer selon ses goûts et ses envies aux activités proposées par l'équipe d'animation. Il aura la possibilité de ne participer à aucune activité s'il le désire, dans la mesure du possible et de manière ponctuelle car, si cette attitude se généralisait, cela poserait à l'enfant des problèmes pour son développement et le bon déroulement de l'action menée pour les autres. Pour cela, l'animateur lui donnera la possibilité de rester à proximité, en ne perturbant pas les autres.

Le rythme de vie doit être respecté grâce à la mise en place d'un fonctionnement par tranche d'âges et d'activités adaptées aux capacités physiques et intellectuelles de l'enfant.

✓ Favoriser progressivement l'autonomie de l'enfant

En laissant à l'enfant la liberté de choisir son activité parmi celles qui lui sont proposées. Celles-ci seront menées de façon à ce que l'enfant acquiert peu à peu une certaine autonomie.

En donnant les moyens à l'enfant d'exprimer son avis, ses idées, ses envies. L'animateur est un conseiller et sera acteur de l'animation qu'il met en place ; en participant à la réalisation, il est un soutien physique et moral, il suscitera, au travers de son savoir-faire, une autonomie progressive et une socialisation de son group

En donnant à l'enfant des responsabilités mesurées au cours de la vie collective, avec des notions de respect de son prochain et du matériel mis à sa disposition.

Créer un climat chaleureux et convivial pour que les enfants se sentent en sécurité et en confiance, en permanence, avec la mise en place de petits forums où l'enfant prend le temps de se poser et de s'écouter, de s'exprimer.

✓ Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité

La vie en collectivité doit permettre l'épanouissement de chacun, par l'échange d'expériences et de différences ; elle apporte un enrichissement personnel non négligeable, même si parfois elle est contraignante, mais en favorisant l'écoute de chacun et la participation ainsi que la responsabilisations de tous, cette notion de contrainte peut être amoindrie. La vie en collectivité diffère selon les âges, cependant il s'agit d'offrir à chacun une expérience de vie collective la plus positive sur le plan matériel et relationnel.

En favorisant l'échange entre enfants et animateurs, l'amener à la compréhension du respect de certaines règles de vie : apprendre à écouter, accepter l'autre, participer avec l'autre.

Créer à travers la vie collective des situations qui incitent les enfants à jouer ou à faire ensemble (les travaux manuels collectifs, les jeux collectifs, les jeux d'équipe)

✓ Aider l'enfant à être acteur de ses loisirs

Il s'agit de permettre à chaque enfant de gérer sa propre journée selon ses envies et les contraintes inhérentes à la vie en collectivité.

Chaque enfant à la possibilité de choisir son activité le mercredi après-midi et durant les TAP, par un affichage des activités et un fonctionnement clair qui favorisera l'enfant dans son autonomie à s'inscrire aux activités qu'il préfère.

En associant les enfants aux décisions par la mise en place de boîtes à idées, de forums de discussion, de *débriefings* afin qu'ils puissent exprimer leurs idées et préciser leurs attentes.

L'équipe d'animation se doit de créer des opportunités afin de favoriser la motivation des enfants. La qualité de l'écoute et des échanges entre animateurs et enfants devra favoriser une parole libre et respectueuse tout en garantissant un climat sécurisant pour tout le monde.

En profitant de l'environnement culturel très riche de Paris, l'équipe d'animation privilégiera la découverte en organisant des visites culturelles à thèmes.

VIII. Le projet de fonctionnement

I. Fonctionnement des Temps d'Activités Périscolaires

Horaires: De 15h00 à 16h30 chaque Mardi et Vendredi pendant les temps scolaires.

▪ **Coordination**

Le **Responsable Éducatif Ville**, en concertation avec le directeur de l'école, les enseignants et l'équipe d'animation définit l'organisation générale, les modalités de mise en œuvre et le contenu des activités des TAP. Ce faisant, il est important de tenir compte de l'avis des enfants et de proposer des projets adaptés à chaque tranche d'âges de l'école élémentaire (cycle 2 et cycle 3).

▪ **Informations**

Les affichages à l'extérieur et l'intérieur de l'école

Un panneau illustré récapitulant tous les ateliers avec un court descriptif.

Un panneau par atelier indiquant l'animateur référent ainsi que la répartition des enfants. Si elle est fournie une photo permettra aux enfants de mieux reconnaître leur animateur.

Une liste par classe détaillant l'inscription de chaque élève.

Déroulement des TAP mardi et vendredi

Les portes de l'école élémentaire ouvrent à 15h00. Seuls les enfants dont les parents ont explicitement signalé par écrit que leur(s) enfant(s) ne participait pas aux activités périscolaires après 15h00 sont autorisés à quitter l'école.

15:00 : Les animateurs prennent en charge les élèves des différentes classes qui participent au T.A.P afin de les conduire dans la cour. Les enseignants, eux, accompagnent les autres élèves à la sortie de l'école.

15:00 ⇒ **15:15** : Récréation dans la cour sous la surveillance des animateurs

15:15 : *DRING !* Les enfants se rangent devant l'animateur de l'activité à laquelle ils sont inscrits afin qu'il puisse procéder au pointage des enfants présent et prévenir le REV de toute absence imprévue.

15:20 : Les différents groupes rejoignent les locaux qui leur sont attribués afin de débiter la séance. Le départ des activités qui ont lieu à l'extérieur de l'école est contrôlé par le REV conjointement avec les animateurs.

16:25 : Les groupes convergent progressivement vers le préau de l'école sous la surveillance des animateurs et attendent dans le calme que la sonnerie retentisse. Les enfants dont les activités se déroulaient à l'extérieur de l'école peuvent alors rentrer dans le Hall et récupérer leurs affaires personnelles

16:30 : *DRING !* « Au revoir les enfants » Pour éviter la cohue, les enfants sortent par groupes de 10 (préau ⇒ hall ⇒ sortie) sous la surveillance de la gardienne, des animateurs et du REV qui coordonne la sortie.

☞ *C'est un moment où la vigilance de chacun doit être accrue afin de parer à toute confusion et sécuriser la sortie de l'école. Le REV et la gardienne devront être particulièrement attentifs aux personnes qui récupèrent les enfants*

Les enfants qui restent à l'étude vont directement dans le réfectoire après avoir été listé par l'animateur référent. Là, une collation les attends fournie par la caisse des écoles et préparé par un agent de service et les animateurs : « C'est l'heure du goûter ! »

II. Fonctionnement du Temps de l'interclasse ou pause méridienne

Horaires : de 11h30 à 13h20 du lundi au vendredi.

11:30 : L'équipe d'animation est au complet afin d'accueillir l'arrivée des enfants qui restent à la cantine. Ceux qui rentrent déjeuner à la maison sont accompagnés à la sortie de l'école par leur enseignant.

11:35 : A l'arrivée des classes, les animateurs vérifient l'effectif des enfants présents avec les enseignants à l'aide de la liste fournie par la directrice. 8 classes – 8 listes – 8 animateurs référents.

C'est un moment important de transmission d'informations entre les animateurs et les enseignants. Ainsi, les enfants qui restent en classe pour l'APC (soutien scolaire) doivent être signalé par l'enseignant

11:40 : Début de la restauration scolaire : Les enfants se rendent par groupe classe dans le réfectoire afin de prendre leur repas. CP ⇒ CE1 ⇒ CE2 ⇒ CM1 ⇒ CM2. C'est un self-service. Un roulement débute alors entre les animateurs qui surveillent le réfectoire et ceux qui surveille la cour et le préau. Il s'agit, bien entendu, d'assurer un taux d'encadrement équilibré et suffisant entre ces différents endroits.

Le repas est un moment de la journée où les enfants manifestent leur autonomie. L'équipe d'animation devra être informée au préalable par le REV ou la directrice de la présence d'enfants souffrant d'allergies alimentaires et bénéficiant d'un PAI incluant un panier repas fourni par les parents. De plus, les enfants refusant de manger de la viande porcine selon la prohibition de leur confession devront être signalé à la chef de cuisine afin qu'une alternative leur soit proposée. La liste des enfants relevant de ces prescriptions sera affichée dans le réfectoire et les paniers repas P.A.I seront conservés dans un réfrigérateur prévu spécialement à cet effet. Enfin, les animateurs apporteront la plus grande attention aux comportements des enfants vis-à-vis de la nourriture. Il ne s'agira pas de les forcer à manger mais de les sensibiliser à l'équilibre de leur repas.

12:00 ⇒ 13:15 : **Ateliers bleus** Tennis de table les L et M – Échecs le J. Les enfants inscrits à ses ateliers en début d'année sont pris en charge par les animateurs dépêchés sur place par leurs associations. Les inscriptions sont gérées par la directrice de l'école.

13:20 : Les enseignants prennent la relève de la surveillance et sont informés par les animateurs des petits bobos, incidents ou accidents survenus pendant la pause méridienne.

13:30 : Fin de la pause méridienne, retour en classe des élèves et départ des animateurs.

☞ *Durant ce temps, aucun enfant n'est autorisé à circuler sans surveillance dans les étages de l'école.*

III. Fonctionnement de l'étude et de l'atelier lecture en BCD

16:30 : **DRING !** « Youpi ! L'école est fini » Les enseignants accompagnent leur classe vers la sortie pendant que l'équipe d'animation prend en charge les enfants qui restent à l'étude

16:30 ⇒ 17:00 : Goûter **fourni par la Caisse des écoles** ^{nouveauté depuis 2017} du 13^{ème} Arndt et récréation

Depuis la rentrée 2017, le goûter est fourni par la caisse des écoles. Cette mesure, voulu par le maire du treizième a pour objectifs d'améliorer l'équité et l'équilibre de la collation consommée par les enfants. Un agent de service se charge de servir les enfants avec le renfort des animateurs.

17:00 ⇒ 18h00 : Étude surveillée par niveau - Atelier lecture en BCD – Ateliers bleus : Claquettes (Mardi) Cirque (Jeudi) – Roller (Vendredi)

18:00 : Sortie des enfants sous la surveillance des animateurs de la gardienne et du REV

IV. Fonctionnement du centre de loisirs le mercredi après midi

Après le repas, si on se réfère à la courbe physiologique de l'enfant, on remarque qu'il peut être en proie à une baisse de vigilance et d'attention. Pour parer à toute fatigue liée aux apprentissages du matin les animateurs proposent un temps calme aux enfants. Ceux-ci sont invités à se distraire tranquillement, de façon autonome ou en compagnie d'animateurs autour de jeux de société, de dessins ou de lectures en B.C.D.

13:30 : Fin de la pause méridienne et **début du centre de loisirs**. Les enfants non-inscrits au centre sortent sous la surveillance du REV pendant que les autres se rangent devant l'entrée du préau afin d'être pointer et compté par le RPA.

Il s'agit d'abord de vérifier le nombre d'enfants présent sur le centre afin d'organiser au mieux leur accueil et de parer à toute confusion.

13:30 ⇒ **14:15** : Temps d'activités informelles en autonomie autour de différents pôles (Kapla®, Lego®, jeux de sociétés, dessin, tennis de table)

14:15 ⇒ **14:30** : Forum d'accueil et de présentations des activités de l'après midi

*C'est un moment clé du forum où l'équipe d'animation doit se montrer enthousiaste, clair et persuasive. L'enjeu étant de **sensibiliser** et motiver les enfants à participer aux activités*

14:30 : Départ en activités

Rappel : Les animateurs qui accompagnent un groupe en sortie doivent établir la liste des enfants participant et se munir obligatoirement de leurs fiches sanitaires. Il est aussi nécessaire qu'ils prévoient une trousse de secours. Un double de la liste sera conservé au centre de loisirs afin de tenir informé le REV et l'ensemble de l'équipe de la localisation des enfants.

16:45 ⇒ **17:15** : « C'est l'heure du Goûter ! »

Après un temps d'hygiène, les enfants sont invités à se rassembler autour d'une collation fournie par la caisse des écoles. Là encore, il est fortement recommandé d'assagir les enfants en les invitant à participer à des jeux de réflexions collectifs (énigmes, quiz, devinettes).

17:15 ⇒ **18:00** : Temps d'activités informelles et rangement du centre.

*Cette dernière étape de la journée fait partie intégrante du rôle pédagogique et éducatif de l'animateur. Il doit veiller à ce que chaque enfant, **solidaire** des autres, participe au rangement du matériel et des locaux.*

18:00 : « Voilà c'est fini » Sortie des enfants sous la surveillance de l'équipe d'animation.

L'équipe d'animation devra être particulièrement attentive aux personnes qui récupèrent les enfants.

Les enfants de 3 à 7 ans ne sont autorisés à sortir qu'à condition d'être accompagné d'un parent ou d'une tiers personne autorisée par les parents.

Les enfants de 8 à 10 ans ne pourront rentrer chez eux seuls qu'avec l'autorisation de leurs parents.

IX. l'Évaluation

D'une façon générale, une démarche d'évaluation consiste à mesurer et à analyser les effets d'une action. Elle doit s'accompagner d'outils adéquats afin d'identifier des objectifs clairs et mesurables.

I. Évaluation des projets d'activités auprès des enfants

Pendant les temps d'activités les animateurs doivent faire preuve de réactivité et être attentifs aux indicateurs de la motivation des enfants.

Être attentif, pendant l'inscription, au degré d'intéressement des enfants.

Veiller à ce que tous les enfants participent activement

Procéder à une enquête de satisfaction des enfants.

Le cahier de bord sera un outil précieux de transmission écrite des évaluations.

II. Évaluation des animateurs

Toute évaluation se fait d'après des critères clairement exposés et mesurables par le REV et l'organisateur.

✓ Implication dans sa fonction

Être actif et dynamique - Comprendre son rôle - Savoir élaborer un projet d'activité en harmonie avec le projet pédagogique et le concrétiser.

✓ Assiduité et ponctualité

Être présent régulièrement - Respecter les horaires prévus par le projet de fonctionnement.

✓ Sens de l'autorité et de la discipline

Savoir se positionner vis à vis de l'enfant et se conduire en adulte - Savoir expliquer de façon logique le bien-fondé des sanctions.

✓ Sens de l'initiative

Savoir anticiper une situation - Savoir faire face aux imprévus et faire preuve d'adaptation.

✓ Capacité d'intégration au sein de l'équipe d'animation

Être à l'écoute de ses collègues - Savoir travailler en équipe - Être capable de prendre la parole.

Être capable de se remettre en cause - Accepter l'évaluation - Appliquer les directives décidées en équipe

✓ Capacité d'autonomie et sens des responsabilités

Savoir s'organiser de façon autonome - Être capable de prendre des décisions - Respecter le matériel et les locaux mis à disposition.

✓ Degré d'adhésion au projet pédagogique

Harmoniser ses projets d'activités avec le projet pédagogique - Faire vivre et donner du sens au projet de fonctionnement.

✓ Sens relationnel avec les enfants

Respecter l'enfant et favoriser son autonomie - Avoir un langage approprié - Développer une écoute active et un dialogue enrichissant - Savoir se montrer disponible - Avoir une attitude sécurisante et positive

✓ Compétences techniques et savoir-faire pédagogique

Faire preuve de pédagogie - Savoir expliquer les consignes aux enfants - Faire preuve de créativité - Savoir harmoniser les projets d'activités aux besoins des enfants selon leur tranche d'âge – Valoriser les actions des enfants.

III. Évaluation du projet pédagogique

En fin de période de fonctionnement, une réunion de bilan sera organisée avec l'ensemble de l'équipe, afin de vérifier si les objectifs fixés ont été atteints. Lors de cette réunion, une fiche d'évaluation sera complétée afin d'apprécier le projet avec justesse :

- Les objectifs pédagogiques correspondent-ils aux objectifs éducatifs du PEDT ?
- Quelles ont été les difficultés rencontrées pour concrétiser les orientations du projet ?
- Les projets d'activités menés étaient-ils conforme aux objectifs pédagogiques ?
- Les enfants ont-ils été associés aux choix des activités ?
- Les activités proposées ont-elles satisfaites les attentes des enfants ?
- Les rythmes individuels des enfants ont-ils été respectés ?
- Les centres d'intérêt et compétences personnels des animateurs ont-ils été valorisé ?
- Globalement, les objectifs fixés ont-ils été atteints ?

À l'issue de ce questionnaire et à l'aide d'une fiche d'évaluation, nous constaterons ensemble les objectifs qui ont été atteints et ceux qui ne l'ont pas été. Il s'agit d'avoir une vision objective du travail accompli afin de fédérer les ambitions de chacun et de nourrir la dynamique du groupe.

X. Conclusion et diagnostic

En proposant des activités périscolaires gratuites, la Ville de Paris veut les rendre accessibles au plus grand nombre de jeunes écoliers parisiens. Ainsi, l'enjeu de la réforme des rythmes scolaires visant à proposer un panel d'activités diversifiées pour tous, sans accentuer les inégalités sociales, semble localement atteint. Que ces activités soient menées par des animateurs de la ville ou par des intervenants associatifs, les familles se montrent reconnaissantes concernant leur diversité et leur qualité générale. Toutefois, malgré les efforts de la collectivité pour embaucher et former des agents titulaires, force est de constater qu'il n'est pas aisé de trouver en nombre suffisant des animateurs qualifiés, compétents et motivés. Ce ci tient sans doute dans le morcellement des temps de travail et à leur salaire trop bas. D'autre part, si dans la majorité des cas, le plan d'occupation des locaux s'est bien déroulé, quelques incompatibilités subsistent entre les activités qui nous sont affectés par la DASCO et les locaux dont disposons. La dé-sanctuarisation des salles de classes n'a pas toujours été bien perçu par les enseignants. En revanche, la réforme de l'Aménagement des Rythmes Éducatifs a permis à l'équipe d'animation d'être mieux implanter au sein de la vie scolaire et d'établir une meilleure communication avec la communauté éducative de l'école et ce malgré une certaine réticence au début. Dans « l'œil du cyclone », il nous a fallu constamment montrer des compétences élargies et soigner notre communication vis-à-vis d'eux afin d'établir un climat de confiance. Enfin, le temps que nous passons avec les enfants nous permet d'être des interlocuteurs privilégiés dans l'apprentissage de leur « savoir être » et leur épanouissement en collectivité.

Tableaux de présentation des activités périscolaires

Ages	MARDI		Lieux
6/11 ans	1	Cirque Jonglage et jeux d'équilibre	préau
6/8 ans	2	Les Cyber-Aventure de Télémaque Bonne pratiques sur Internet et codage	Salle Info
8/11 ans	3	Photo Initiation au portait et à l'autoportrait	salle de classe/cour
8/11 ans	4	Langue en Scène Atelier théâtre en français	Réfectoire Cantine
6/11 ans	5	La Compagnie Picrokole Racontes moi tes émotions	salle de l'ULIS
8/11 ans	6	Pat & Mat Initiation au jeu d'échecs	salle polyvalente
6/11 ans	7	Grands Jeux Collectifs Jeux d'interaction et d'opposition	extérieur
6/8 ans	8	Pixel Art Arts plastiques et Pixel Art	salle d'art plastique
6/8 ans	9	Les Artistes en herbe Arts plastiques et dessin	salle de classe
6/11 ans	10	Les Petits Bricolos Bricolage créatif et recyclage	salle de classe
8/11 ans	11	La Balle au Bond Jeux sportifs autour du ballon	cour

En bleu les activités animé par les intervenants associatifs

En noir les activités proposées par les animateurs de l'école

Ages	VENDREDI		Lieux
6/11 ans	1	Multisports Collectifs Sports d'équipes	Gymnase
8/11 ans	2	Teacher Panda Origami & Calligraphie	salle de classe
6/11 ans	3	Les Petits Choristes Chant en chorale (<i>inscription annuelle</i>)	salle de musique
8/11 ans	4	Twist & Jazz Atelier de comédie musicale	Préau
6/11 ans	5	Cinémarmots Éducation au regard et découverte du cinéma	Salle de classe
8/11 ans	6	Recyclart Atelier créatif & Recyclage	Salle de classe
6/11 ans	7	Grands Jeux Collectifs Jeux d'interaction et d'opposition	extérieur
6/8 ans	8	Ludothèque Jeux de société et de stratégie	salle polyvalente
6/11 ans	9	Les Petits Archers Initiation au tir à l'arc (soft archery)	Cour
6/11 ans	10	Snoopy & C^{ie} Initiation à la bande dessinée	réfectoire cantine
8/11 ans	11	Graffito Kids Initiation aux techniques de graffiti	Salle info

En bleu les activités animé par des intervenants associatifs

En noir les activités proposées par les animateurs de l'école

CHARTRE DE L'ANIMATEUR PERISCOLAIRE DE L'ÉCOLE 30 ARAGO

TENUE ET CORRECTION

- Avoir une tenue correcte et adaptée aux activités.
- Utiliser un langage courtois et approprié
- Respecter le matériel et les locaux
- Limiter l'utilisation du téléphone portable aux appels d'urgence.

RESPONSABILITE

- Être ponctuel et assidu
- Respecter la réglementation de l'école
- Assurer la sécurité physique, affective et morale des mineurs qui lui sont confiés
- **Assurer une surveillance active des enfants** lors du temps de récréation avant le début des activités.
- Faire l'appel et s'assurer que tous les enfants sont présents avant de rejoindre le lieu d'activité. Un liste est sera fourni à cet effet.
- Aider l'enfant à intégrer les règles de vie spécifiques à l'activité et **gérer la discipline** pendant l'atelier.
- Ne jamais laisser circuler un enfant seul dans les locaux de l'école ne serait-ce que pour aller aux toilettes.
- Informer le REV des entrées et retour de sortie à l'extérieur le cas échéant.

GESTION DU MATERIEL ET DES LOCAUX

- Ne pas laisser du matériel dangereux à la portée des enfants.
- Assurer le rangement du matériel et son entretien.
- **Laisser les locaux d'activités aussi propres et rangés qu'ils l'étaient initialement.**

COMPORTEMENT A PROSCRIRE

- Juger, dévaloriser, humilier un enfant ou un animateur.
- Faire preuve de violence physique ou verbale
- Exclure un enfant ou le laisser circuler seul dans l'école
- Faire preuve de prosélytisme religieux.
- Porter des signes ostentatoires religieux